

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 54 (1996)

Heft: 3: Socio-économie du sport

Artikel: Le financement du sport : problématique et comparaison à l'échelle européenne

Autor: Dubi, Christophe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-140519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE FINANCEMENT DU SPORT : PROBLÉMATIQUE ET COMPARAISON À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Christophe DUBI
Lic. en sciences économiques et sociales
Lausanne

A l'heure où les restrictions budgétaires s'imposent dans l'ensemble des pays européens, qu'est-ce qui pousse les collectivités publiques à dépenser une part de leurs ressources en faveur du sport? L'effort des pouvoirs publics en matière de sport est-il semblable dans tous les pays, ou existe-t-il de grandes disparités? Quelles sont les principales sources de financement de la machine sportive et suivant quelle logique interviennent-elles? Quel est le lien mettant en rapport le financement du sport et son impact économique? Telles sont les questions ambitieuses auxquelles cet article tente de répondre.

Il s'agira dans un premier temps de présenter les principales caractéristiques du sport afin d'expliquer son financement mixte par des acteurs publics et privés. Puis, il conviendra de mettre en lumière le lien existant entre le financement et l'impact du sport sur une économie nationale. Enfin, les chiffres disponibles grâce à l'étude du Conseil de l'Europe sur le sport nous permettrons d'une part, de confronter la structure de financement théorique à la réalité des faits et d'autre part, de quantifier les retombées économiques du sport.

Jusqu'à un passé récent, les analyses comparatives en économie du sport faisaient défaut, les démarches étant conduites individuellement dans tous les pays. Sous l'égide du Conseil de l'Europe, le Professeur Wladimir Andreff associé à trois autres chercheurs¹ a mené une étude globale sur le financement et l'impact du sport en Europe. Donnant suite à un rapport de 1986² ce travail est le premier pour lequel l'outil de mesure est pratiquement identique dans tous les pays. Si les résultats obtenus peuvent être comparés dans l'espace, le manque de perspective temporelle limite leur interprétation. Toutefois, l'activité économique liée au sport s'étant fortement accrue durant les années 80 au point de former une véritable branche d'activité pour chaque économie nationale,

¹ W. Andreff, J-F. Bourg, B. Halba, J-F. Nys, *Les enjeux économiques du sport en Europe: financement et impact économique*, Dalloz, Paris, 1995.

² H.G. Jones, *Impact économique et importance du sport: étude à l'échelon européen*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1989.

les travaux entrepris ne sauraient rester sans suite. Une troisième étude à l'échelon européen est du reste en cours d'élaboration.

Caractéristiques économiques - Structure du financement du sport

La structure de financement du sport que l'on retrouve dans la majorité des pays européens -financement mixte privé/public- s'explique en partie par les caractéristiques économiques du sport. Il convient donc de les étudier.

Il est habituel de procéder à une distinction entre les biens privatifs et les biens collectifs. La notion de bien privatif fait intervenir la rivalité. La consommation d'un bien de ce type par une personne en prive toutes les autres dans la même proportion. Ces biens peuvent être assujettis au principe d'exclusion, c'est à dire qu'ils peuvent être l'objet d'une appropriation par un individu ou par l'Etat. L'établissement des droits de propriété permet non seulement d'exclure les utilisateurs non autorisés mais, surtout, du point de vue économique, rend possible l'approvisionnement par le marché.

Les biens collectifs sont marqués par l'indivisibilité au niveau de la consommation. Il est toujours possible d'approvisionner des consommateurs additionnels sans engendrer des coûts supplémentaires. Par conséquent, ces biens ne sont pas exposés à la rivalité et il serait économiquement inefficace de ne pas faire bénéficier un maximum de consommateurs. Toutefois, cette indivisibilité à la consommation entraîne aussi l'impossibilité de l'exclusion des *free-riders*. Ne pouvant faire l'objet d'un droit de propriété, devant l'impossibilité d'exclure certains consommateurs, ces biens ne seront pas financés par le marché. L'intervention de l'Etat est inéluctable¹.

Lorsqu'un bien présente des caractéristiques de l'une et l'autre des deux catégories, on le considère comme un bien mixte. C'est le cas du sport. En règle générale, les individus sont rivaux dans la consommation de sport que ce soit au niveau de l'utilisation des infrastructures, de l'achat d'équipement et de matériel spécialisé ou encore de l'acquisition de billets de spectacles sportifs. On perçoit également que le principe d'exclusion est applicable dans tous les cas. Où se trouve donc le caractère collectif permettant de justifier la présence de l'Etat en matière de sport? La réponse doit être cherchée dans les retombées qu'il engendre.

Le lien entre la pratique sportive et la santé est en règle générale admis. Tout le monde s'accorde à dire qu'une pratique régulière est garante d'une meilleure forme physique. C'est pour cette raison, entre autre, que le Conseil de l'Europe tente depuis 1968 de promouvoir le concept du Sport pour Tous². La corrélation positive sport-santé permet de conclure que plus la population s'engage dans la pratique sportive, moins elle au-

¹ J. Deiss, Manuel d'économie politique, Editions Fragnières, Fribourg, 1993.

² A. Cooke, The economics of leisure and sport, Routledge, London & N-Y, 1994.

ra tendance à faire appel à des services médicaux. Dans un système où la santé relève du domaine public et fait donc appel à la solidarité entre individus, cela permet de limiter la hausse des charges relatives à un mode de vie de plus en plus sédentaire. Une population en meilleure santé permet également d'accroître la capacité productive de l'économie en augmentant l'efficacité des travailleurs tout en réduisant les jours de maladie. Nous pouvons donc constater que les bénéfices, qui sont *a priori* strictement réservés aux pratiquants, sortent en fait de la sphère individuelle pour profiter à l'ensemble de la société. Les retombées ont dans ce cas un caractère collectif car le bien "meilleure santé générale" n'est pas divisible et nul ne peut être exclu d'en tirer les bénéfices.

Dans une logique similaire, on peut également mentionner les retombées collectives qui sont le fait des événements sportifs. Une équipe participant à un championnat national ou disputant des rencontres internationales, une manifestation de grande envergure ou encore les succès obtenus par des sportifs nationaux dans des compétitions mondiales sont autant d'événements sportifs qui génèrent des bénéfices pour une communauté.

En premier lieu, l'attention des médias se focalise sur une ville organisatrice, une région ou une nation. Les noms, cités nombre de fois, ont par conséquent plus de chance d'être retenus. Nous parlons des Jeux Olympiques d'Atlanta, des Chicago Bulls en basket ou encore du Grand Prix de Monaco. Certaines études¹ démontrent que le taux de reconnaissance d'une ville fortement exposée comme peut l'être celle qui accueille des J.O. augmente de façon substantielle. Cette exposition accrue donne en outre l'opportunité de changer sensiblement l'image d'une ville ou d'une région. L'événement majeur, tout comme le sportif ou l'équipe joue un rôle de bâtisseur d'image. En cas de succès ou d'échec d'une manifestation, il y a automatiquement association du jugement porté avec le nom de la ville ou de la région organisatrice. Les J.O. de 1992 qui de l'avis général furent une réussite ont permis de raviver l'image extérieure de la Catalogne. Barcelone en particulier² est, sous bien des aspects, plus attractive aujourd'hui qu'elle ne l'était auparavant. Dans une moindre mesure, une équipe qui gagne un championnat national, un sportif qui remporte une grande compétition sont également des vecteurs d'images positives pour une ville ou une nation.

Ces succès rejoaillissent aussi directement sur la communauté. Tout se passe comme si chaque victoire scellait l'adhésion d'une population aux vertus qu'incarnent les joueurs -virilité, loyauté, fidélité, sens du devoir, sens du territoire, appartenance à une communauté. Un rapport de la CE constate qu'un titre de champion n'est pas seule-

¹ D. R Howard & J. L Crompton, Financing Sport, Sport Management Library, 1995. J-L Chappelet, Les autorités publiques et le financement de grands événements sportifs, Message Olympique, Publication du Comité International Olympique, 1996.

² F. Brunet, Economie des Jeux Olympiques de Barcelone 1992, Documents du Musée, 1993.

ment conquis par une équipe ou un sportif, mais par la société dont ils sont issus. Le succès sportif doit dès lors être considéré comme un facteur de cohésion sociale¹.

Enfin, un événement sportif peut stimuler le développement économique d'une région. Un investissement initial dans l'organisation d'une manifestation ou le soutien d'un club sportif peuvent susciter une croissance d'activité dans des secteurs connexes comme les transports, la restauration, la distribution qui profite à un cercle plus vaste que celui des personnes directement concernées.

Compte tenu de son caractère à la fois collectif au travers de ses retombées et privatif dans sa consommation, le sport fait logiquement intervenir simultanément financement privé et public. Nous constaterons à la lumière des chiffres présentés plus loin que le degré d'ingérence des collectivités est différent d'un pays à l'autre. Tout repose en fait sur un consensus qui doit s'établir quant au caractère collectif que présente le sport². Plus les retombées seront identifiées comme étant socialement positives et plus la prise en charge du sport par l'ensemble de la communauté sera élevée. A l'inverse, si l'utilité publique du sport n'est pas reconnue, le financement sera confié au secteur privé essentiellement.

Néanmoins, tous les pays européens ont adopté un mode de financement mixte. Nous pouvons résumer la situation comme suit:

L'Etat prend en charge la formation des enseignants, verse des subventions aux fédérations sportives et finance la construction des équipements sportifs d'intérêt national. Les collectivités régionales et locales participent au financement des équipements, animant l'activité sportive et subventionnent directement ou indirectement les clubs³.

Cette intervention axée avant tout sur la pratique sportive relève des considérations suivantes. En premier lieu, une stricte logique privée limiterait l'accès des moins favorisés au sport. Ce sont donc des critères de justice sociale qui interviennent ici. Ensuite, nous l'avons déjà mentionné, en raison des effets positifs qu'elle engendre, la pratique sportive doit être encouragée. Le marché n'étant pas intéressé directement par ces bénéfices non monétaires, c'est à l'Etat de faire en sorte que la collectivité puisse tout de même en profiter. L'action est guidée dans ce cas par la volonté d'internaliser les retombées à caractère collectif.

Il faut souligner que l'Etat intervient également dans le financement des biens privatifs lorsqu'il désire en influencer la consommation. Il peut estimer, en certains cas, que la demande issue des préférences individuelles ne reflète pas l'apport réel de la consommation d'un bien donné. Il le met alors sous tutelle en participant tout ou partie à

¹ I. Ramonet, Passions nationales, Manière de voir n°30, Le Monde diplomatique, 1996.

² C. Gratton & P. Taylor, Sport and Recreation: An Economic Analysis, Arrowsmith 1985.

³ W. Andreff & J-F. Nys, Economie du sport, QSJ n°2294, PUF, 1994.

son financement. On parle dans ce cas de bien méritoire¹. Dans le domaine du sport, les consommateurs ne sont pas forcément conscients à court terme des bienfaits qu'il procure. Cette relative irrationalité qui relève souvent d'un manque d'information due à la complexité du produit, à l'éloignement de la satisfaction qu'il procure (jogging) ou encore au coût d'obtention d'informations (golf) pousse l'Etat à financer ces biens méritoires afin d'induire une hausse de la demande².

Même si l'Etat, on le constate, est un acteur très présent, on ne doit pas oublier que le financement du sport par des entités privées demeure encore plus important. Ce sont en effet principalement les ménages et, dans une moindre mesure, les entreprises qui assurent la part restante du financement. Pour W. Andreff ceci est assez logique car en économie de marché les ménages payent la plus grosse part des frais occasionnés par leur consommation. Le sport ne déroge pas à cette règle, les sportifs supportent en majorité les frais relatifs à l'équipement et à la pratique. Les entreprises quant à elles interviennent surtout en tant que sponsors.

Financement - Impact³

Dans le rapport du Conseil de l'Europe cité plus haut dans le texte, il est avant tout question de financement et d'impact du sport. Avant d'en venir aux commentaires sur les chiffres présentés dans le tableau ci-après, il est nécessaire de clarifier le concept d'impact et de faire ressortir ses liens avec la notion de financement du sport.

L'impact macro-économique du sport peut être défini comme son apport global au sein d'une économie nationale ou encore, comme sa contribution à la richesse nationale mesurée en termes de revenu. Il engendre des recettes et des dépenses, il anime des marchés sportifs et connexes, il génère du travail. Il est donc source d'une activité qui se concrétise par la création de revenus supplémentaires au sein de l'économie nationale. D'autres retombées intangibles apparaissent grâce au sport comme nous l'avons vu plus haut. Du fait de leur caractère non-mesurable elles n'entrent pas dans le calcul de l'impact économique.

D'un point de vue financier, l'impact macro-économique total du sport s'obtient en additionnant l'injection directe d'argent provoquée par le sport dans un espace donné et

¹ J. Deiss, *Manuel d'économie politique*, Fragnières, Fribourg, 1993.

² C. Gratton & P. Taylor, *Sport and Recreation: An Economic Analysis*, Arrowsmith 1985.

³ W. Andreff & J-F. Nys, *Economie du sport*, QSJ n° 2294, PUF, 1994. D. R Howard & J. L Crompton, *Financing Sport*, Sport Management Library, 1995.

W. Andreff, J-F. Bourg, B. Halba, J-F. Nys, *Les enjeux économiques du sport en Europe: financement et impact économique*, Dalloz, Paris, 1995.

H.G. Jones, *Impact économique et importance du sport: étude à l'échelon européen*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1989.

les répercussions indirectes de cette injection sur le reste de l'économie. Il s'agit donc, dans un premier temps, de déterminer la somme d'argent qui est consacrée au sport dans une région par les agents économiques qu'ils soient publics ou privés. Cela revient à comptabiliser toutes les recettes qui ont pour but commun de faire fonctionner le système sportif. Par exemple, une subvention accordée pour l'organisation d'une manifestation est une dépense publique - identiquement une recette pour le système sportif provoquée par un événement sportif. C'est à ce stade que l'on parle d'impact. Sous un angle différent, on peut également estimer qu'il s'agit d'un financement du sport par l'Etat. De même, les droits de télévision, le sponsoring ou encore l'achat de tickets pour un match sont autant de sources de financement privées du sport.

Dans tous les cas, les ressources engrangées par le système sportif en ressortent nécessairement sous forme de revenus qui contribuent à alimenter le circuit économique. Par conséquent, nous arrivons à la conclusion que le financement du sport représente l'injection directe nette, première composante de l'impact financier du sport mesuré en terme de revenu.

Il faut encore rajouter à cela l'impact indirect calculé à partir d'un phénomène de multiplication des revenus initiaux pour obtenir l'impact financier total. Cet impact indirect est basé sur l'idée qu'un revenu perçu est redépensé en faveur d'autres agents. Dans ce processus d'itération, les dépenses des uns forment les revenus des autres. Malheureusement, des zones d'ombre demeurent lorsqu'il s'agit d'établir le coefficient multiplicateur. Il existe en effet plusieurs méthodes qui vont mener à des résultats différents et, par voie de conséquence, influer sur la détermination de l'impact total.

S'il est habituel de considérer l'impact d'une activité sous un angle purement financier, il est également important de mesurer l'apport selon d'autres indicateurs: emploi, production de biens, production de services, importations, exportations.

Dans l'analyse du Conseil de l'Europe qui nous intéresse ici, les chercheurs se sont concentrés sur le financement du sport (impact direct) ainsi que sur son influence sur l'emploi et les marchés du sport dans treize pays européens. Ils ont également tenté de déterminer vers quelles sources étaient dirigés les fonds consacrés au sport. La question de la destination des fonds est particulièrement importante du point de vue de la politique sportive d'un Etat. Il est en effet essentiel de pouvoir vérifier que les différents pôles du système sportif soient pourvus conformément aux objectifs qui leur ont été assignés. Dès lors, il est nécessaire d'établir d'une part, quels sont les agents qui financent le sport et d'autre part, quels sont les bénéficiaires de ce financement: sportifs de haut niveau, clubs, fédérations, sportifs amateurs, infrastructures sportives etc.

A l'exception de la Suisse pour des raisons que nous expliquerons, l'analyse du financement du sport fournit des résultats fiables. Par contre, en ce qui concerne la destinations des fonds, les conclusions sont plus aléatoires. Théoriquement, la somme globale du financement devrait être égale à la somme des destinations or, ce n'est pas le

REPARTITION DU FINANCEMENT PAR SOURCES

1. Financement en *mio de \$*

	A	CH	UK	DK	ESP	FR	ITA	SUE
Financement public	5 887.7	502.3	2 618.9	327.1	1 302.1	5 667.5	2 487.7	472.8
Etat	119.8	38.4	132.1	52.5	309.2	1 333.0	1 066.0	47.0
Collectivités locales	5 767.9	463.9	2 486.8	274.6	992.9	4 334.5	1 421.7	452.8
Financement privé	15 782.7	8 391.2	13 871.6	513.8	8 101.8	9 207.7	10 460.4	1 616.1
Entreprises	828.3	246.9	835.8	46.4	--	665.1	1 025.5	357.7
Ménages : - biens -services	5 652.2	927.8	8 494.3	241.8	1 782.4	3 254.7	4 925.7	986.1
	9 302.2	7 216.5	4 541.5	225.6	6 319.4	5 287.9	4 509.2	272.3

2. Financement: ratios public-privé

Public/(Privé+Public)	27.20%	5.60%	15.90%	38.90%	13.80%	38.10%	19.20%	22.60%
Ménages/(Mén.+Entreprises)	94.75%	97.06%	93.97%	90.97%	100.00%	92.78%	90.20%	77.87%

3. Sources de financement en % du PIB

PIB (mio)	1 695 319	256 472	1 113 077	149 252	560 250	1 356 850	1 242 348	261 391
Part du public	0.35%	0.20%	0.24%	0.22%	0.23%	0.42%	0.20%	0.18%
Part du privé	0.93%	3.27%	1.25%	0.34%	1.45%	0.68%	0.84%	0.62%
Part des ménages	0.88%	3.17%	1.17%	0.31%	1.45%	0.63%	0.76%	0.48%
Part des entreprises	0.05%	0.10%	0.08%	0.03%	0.00%	0.05%	0.08%	0.14%
Part public+privé	1.28%	3.47%	1.49%	0.56%	1.68%	1.10%	1.04%	0.80%

4. Financement en \$ par habitant

Population	79 753 200	6 673 000	56 000 000	5 135 409	39 708 000	55 282 000	57 576 429	8 644 119
Financement public par habitant	74	75	47	64	33	103	43	55
Financement privé par habitant	198	1 257	248	100	204	167	182	187
Financement total par habitant	272	1 333	294	164	237	269	225	242

5. Emploi

Nb. d'emploi liés au sport	604 000	25 425	261 670	--	49 000	296 525	213 120	25 469
% de la population active	--	0.71%	0.93%	--	0.33%	1.24%	0.90%	0.56%

cas. Cette non-concordance laisse entrevoir un manque relatif de transparence sur la question.

Le tableau (voir p. 137) est une compilation réalisée sur la base de l'étude extrêmement détaillée de W. Andreff, Jean-François Bourg, Bénédicte Halba et Jean-François Nys. Si les tableaux originaux comparent les structures économiques du sport dans treize pays, seuls huit ont été retenus ici pour clarifier la présentation. Ils suffisent néanmoins à faire ressortir les grandes tendances sur la répartition du financement du sport et l'ampleur que ce secteur représente dans les différentes économies nationales. Compte tenu des réserves évoquées plus haut, la problématique de la destination des fonds n'est pas abordée dans cet article.

Commentaires¹

1. Comparaisons absolues du financement en dollars à parité de pouvoir d'achat (PPA)

Dans les comparaisons absolues en dollars, les résultats sont évidemment influencés par la taille des pays et leurs PNB respectifs.

Les montants absolus des budgets d'Etat pour le sport s'échelonnent de 38.4 mio de dollars en Suisse à 1'330 en France. L'écart entre les extrêmes est donc de 1 à 35. On constate également que les Etats fédéraux consacrent au sport des budgets inférieurs que les Etats à structure plus centralisée.

1.2 Les budgets sportifs des collectivités locales sont compris entre 274.6 mio de dollars au Danemark à 5767.9 en Allemagne. Le rapport qui ressort entre les deux pays est de 1 à 21. Pour cette deuxième source de financement, la distribution est marquée à la fois par les facteurs économiques et démographiques.

Dans tous les pays, le financement émanant des collectivités locales est supérieur à celui de l'Etat. Là encore les écarts constatés -1 à 48 en Allemagne; 1 à 1.33 en Italie- sont le fait du degré plus ou moins élevé de centralisation/décentralisation.

1.3 Les ménages consacrent au sport entre 467.4 mio de dollars au Danemark et 14'964.3 en Allemagne. L'écart est ici de 1 à 31.

La Suisse avec 8144.3 mio de dollars se situe à un niveau proche d'économies beaucoup plus importantes comme l'Espagne, la France ou l'Italie. Même si ce rapprochement peut être imputé en partie au revenu par habitant le plus élevé des pays comparés, le résultat est étonnant. Il s'agira de revenir d'une façon plus détaillée sur le cas de la Suisse après avoir commenté la totalité des données.

¹ Les commentaires présentés dans ce paragraphe représentent un condensé de l'analyse réalisée par W. Andreff, J-F. Bourg, B. Halba, J-F. Nys. Pour plus de détail, se référer à leur ouvrage, *Les enjeux économiques du sport en Europe: financement et impact économique*, Dalloz, Paris, 1995.

- 1.4 Le financement provenant des entreprises va de 46.4 mio de dollars au Danemark à 835.8 au Royaume-Uni. La Suisse, avec 246.9 mio de dollars, retrouve ici un rang conforme à l'importance du pays.

Dans tous les pays l'apport financier des ménages est supérieur aux contributions des entreprises. L'écart moyen se situe aux alentours de 1 à 10 à une exception près, la Suisse pour laquelle il est de 1 à 33.

- 1.5 Les financements privés sont pour chacun des pays des multiples des financements publics: 1,6 fois au Danemark, 2,6 fois en Allemagne, 6 fois en Espagne, 17 fois en Suisse. Sur ce plan, la Suisse se démarque encore nettement des autres pays européens.
- 1.6 Dans la consommation des ménages, aucune conclusion ne peut être déduite quant à la répartition entre consommation de biens et consommation de services sportifs. En Suisse, le rapport biens/services est de l'ordre de 1/10 ce qui est beaucoup plus élevé que dans les autres pays. C'est très certainement dans la surévaluation de la consommation de services qu'il faut chercher les causes de ce déséquilibre. Il apparaît encore plus marqué dans les comparaisons relatives entre secteur public et privé ci-dessous¹.
- 1.7 Le financement global moyen par citoyen est compris entre 164 et 1333 dollars en Suisse, la moyenne se situant vers 245 dollars.

Le financement public par citoyen le plus élevé est enregistré en France avec 103 dollars. La Suisse avec 1333 dollars arrive largement en tête en ce qui concerne la source privée. Une large part de cette somme est à imputer aux seuls ménages.

2. Comparaisons relatives

- 2.1 La part que représente le financement public par rapport au financement total va de 5.6% en Suisse à 38.1% en France et 38.9% au Danemark. Le caractère social attribué au sport par une communauté trouve ici toute son expression. Toutefois, les résultats sont à interpréter avec précaution car l'estimation du financement privé est extrêmement délicate. A ce propos, le pourcentage très faible constaté en

¹ Le chiffre avancé par les auteurs concernant le financement privé par les ménages en Suisse (8391.2 mio de \$ = 15'800 mio de Frs) émane du magazine suisse Bilanz. La décomposition de cette somme est la suivante:

- articles + équipement :	1.8	mia
- services médicaux :	1.87	mia
- tourisme sportif des résidants:	5.78	mia
- tourisme sportif des étrangers:	6.35	mia

Il est patent que le tourisme prend une part prépondérante dans le chiffre très élevé obtenu. Les auteurs du rapport pour le Conseil de l'Europe mentionnent l'hétérogénéité des rubriques retenues dans les calculs sur le financement privé. Pour la Suisse, le poids énorme du financement par les ménages est donc à relativiser.

Suisse est plus le fait d'un financement privé gigantesque que d'un désengagement marqué du secteur public (voir 2.2 et remarque de pied de page 139).

- 2.2 En comparant les types de financement au PIB des différents pays on obtient des résultats plus nuancés.

La part du financement public par rapport au PIB s'échelonne de 0.20% en Suisse, 0.22% au Danemark jusqu'à 0.42% en France. Preuve en est que même si l'ingérence de l'Etat en matière de sport est peu marquée en Suisse, l'effort est malgré tout proche de celui des autres pays.

Du côté du financement privé (ménages + entreprises), les proportions sont inversées. Le financement privé en France représente 0.68% du PIB, 0.93% en Allemagne et 3.27% en Suisse. Le constat est toujours le même en ce qui concerne la Suisse, le poids accordé au financement par les ménages et les entreprises est probablement surévalué.

- 2.3 Le financement global du sport par rapport au PIB ou, en d'autres termes l'apport du sport à l'économie nationale, va de 0.54% au Danemark à 3.47% en Suisse. La moyenne se situe aux environs de 1.10-1.20%.

A la lumière de ces chiffres, nous pouvons conclure, comme le faisait H.G Jones dans son rapport pour le Conseil de l'Europe en 1986, que le développement du sport en fait aujourd'hui une industrie majeure pour une économie nationale.

- 2.4 La part des emplois sportifs par rapport à la population active s'échelonne de 0.33% en Espagne à 1.24% en France. Si la façon de comptabiliser les emplois diffère selon les pays, les écarts peuvent également s'expliquer par les particularités de chaque système sportif. En France par exemple, l'encadrement du sport est confié exclusivement à des professionnels. En revanche, dans les autres pays le bénévolat est encore largement présent. A l'heure où la nécessité de créer des emplois est toujours plus présente, le passage à un professionnalisme plus répandu offre des perspectives intéressantes.

Conclusion

Sous l'impulsion de démarches supranationales comme celle entreprise par le Conseil de l'Europe, les connaissances économiques sur le sport commencent à émerger. Les suppositions sont peu à peu supplantées par des certitudes: le système sportif représente de 1 à 3% du PIB des économies nationales, son financement est assuré en grande partie par les ménages, les emplois qu'il nécessite représentent de 0.33% à 1.24% de la population active.

Si les chiffres sur le financement sont précis pour la plupart des pays, l'utilisation des fonds est en grande partie méconnue. Dans l'optique d'une politique sportive il est

néanmoins impératif de connaître parfaitement les deux côtés de la pièce: financement et utilisation. Lorsque des objectifs ont été fixés, il faut pouvoir vérifier d'une part que les bons moyens sont mis en oeuvre et d'autre part, que les résultats sont conformes aux attentes. La difficulté d'établir aujourd'hui des certitudes chiffrées sur le sport, montre que nous concevons encore sa gestion de manière empirique. Pour une activité qui est devenue au cours de ce siècle un fait social majeur, cette pratique n'est certainement plus adaptée.

En Suisse, la situation est assurément moins claire que dans les autres pays européens. Les statistiques sur le sport sont peu nombreuses et ne fournissent qu'un minimum de renseignements. La question du poids du financement des ménages et des entreprises discutée auparavant reflète partiellement ces carences, mais la nécessité de se doter d'un outil de contrôle plus performant se fait ressentir dans d'autres domaines. Jusqu'à un passé récent, les recherches sur le sport étaient consacrées presque exclusivement à la médecine sportive. Or, d'autres besoins sont identifiables. La dernière étude sur les infrastructures date de 1986. Lorsque l'on sait que l'équipement représente la charge principale des cantons et des communes en matière de sport on perçoit la nécessité d'une réactualisation. Malgré son rôle essentiel au sein du système sportif suisse, le bénévolat n'a jamais fait l'objet, comme dans les autres pays, d'une analyse globale. Fondamentalement, l'économie du sport en Suisse est encore largement méconnue. Les études sur la question sont encore trop imprécises relativement aux travaux que l'on peut trouver à l'étranger.

Si la volonté de l'administration fédérale consistant à encourager dans le futur les recherches socio-économiques dans le domaine du sport se réalise, les quelques zones d'ombre évoquées ci-dessus devraient peu à peu s'estomper. Les connaissances seront alors à la hauteur d'un phénomène sans cesse en évolution.

